



VILLE D'AUBANGE

Annexe 25



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur **Jean-Marc LAMBIN** [REDACTED]

Le terrain concerné est situé Rue Wisbas, 28 à 6792 Halanzy, et cadastré 3e division, section C, numéro 1136 Y.

Le projet consiste en l'**installation d'une pergola**, et présente les caractéristiques suivantes :

Motif(s) de l'annonce de Projet : Ecart au Guide Communal d'Urbanisme :

- utilisation de l'aluminium pour la pergola

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service urbanisme, Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10, mail : urbanisme@aubange.be, dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/10/2026 au 02/11/2026 au Collège communal (référence du dossier 191/26) : la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 13/10/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

- soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be

Situation projetée



Implantation de la pergola

